

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'An Deux Mille vingt et un.
Le 04 novembre à 20h00.

Les membres du comité, légalement convoqués, se sont réunis à Maîche, sous la présidence de Monsieur Denis LEROUX.

Date de convocation : 21/10/21

Date d'affichage : 21/10/21

Nombre de voix :

- en exercice : 385

- présentes : 186

- exprimées par pouvoir : 115

Total : 301

Objet : 2021-0010 : Convention Avenir Montagne

Le Parc naturel régional du Doubs Horloger a été lauréat de l'appel à projet du plan de relance avenir montagne « ingénierie ».

La Convention engage le territoire bénéficiaire à élaborer, réorienter, conforter et/ou à mettre en œuvre un projet de territoire explicitant une stratégie touristique vers un tourisme toutes saisons, cohérent avec les objectifs de transition écologique. Le projet de territoire devra être conforme aux objectifs du programme Avenir Montagnes, visant un développement touristique équilibré, respectueux de la biodiversité et des paysages, et responsable.

Ce projet est financé par l'état dès la signature de la convention, il porte sur une ingénierie passant par le financement d'un poste et des dépenses connexes par l'état à hauteur de 60 000 euros/an sur deux ans soit 120 000.00 €.

Le comité autorise le président à signer la convention et à solliciter la subvention.

Approbation à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme, le Président
Denis LEROUX

